

PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025

- **Ville de L'Ancienne-Lorette**

- Protocole général concernant l'utilisation des locaux du Centre de services scolaire (gymnases et autres locaux).
- Cession en emphytéose d'une partie des terrains de stationnement et du débarcadère d'autobus à l'École secondaire polyvalente de L'Ancienne-Lorette.
- Protocole d'entente relatif à l'utilisation par la Ville de L'Ancienne-Lorette des locaux et terrains de l'École secondaire Polyvalente de L'Ancienne-Lorette ainsi que l'utilisation par l'École secondaire Polyvalente de L'Ancienne-Lorette des équipements sportifs appartenant à la Ville de L'Ancienne-Lorette.

- **Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures**

- Protocole d'entente relatif à l'aménagement d'un terrain de soccer (École des Pionniers).
- Entente portant sur le versement d'une aide financière par la Ville dans le cadre du projet d'agrandissement de l'École des Pionniers (Pavillon Laure-Gaudreault).
- Entente portant sur les conditions d'utilisation mutuelle des gymnases et salles polyvalentes des écoles primaires et secondaires, de locaux supplémentaires pour le PVE, des centres de loisirs, des équipements sportifs et de matériels et locaux spécialisés.
- Entente relative à l'aménagement, à l'entretien et à l'utilisation des aires de jeux, des terrains sportifs et autres aménagements situés dans les cours d'écoles primaires, secondaires et dans les parcs adjacents aux écoles sises sur le territoire de la Ville et aux coûts s'y rattachant.